



**APPROBATION DE  
LA CONVENTION  
D'ACCUEIL D'UNE  
STAGIAIRE A  
L'ECOLE  
MATERNELLE**

Certifié exécutoire compte tenu  
de son dépôt en Préfecture

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Acte n° 2018/65

L'an deux mil dix-huit, le vingt-et-un décembre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 13 décembre 2018

*PRESENTS* : MM Gilbert MICHEL, Jean-Pierre COING, Delphine MIALON, François PINATEL, Daniel VIN.

*EXCUSES* : Florence GONON (pouvoir à Gilbert MICHEL), Hugues BEAUME (pouvoir à Delphine MIALON).

*ABSENTS* : Guy BERARD, Roger GIRAUD.

*Secrétaire de séance* : François PINATEL.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une personne en reconversion professionnelle va être accueillie au sein de l'école maternelle pour un stage de 2 semaines, du 28 janvier au 8 février 2019.

Pendant cette période la stagiaire restera sous la responsabilité de son établissement de formation et sera encadrée par la directrice de l'école maternelle. La commune s'engage à couvrir cette personne présente dans les locaux en cas de dommage dû au bâtiment via l'assurance communale.

Une convention de formation en milieu professionnel encadre ce stage.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de formation en milieu professionnel permettant l'accueil d'une stagiaire,

**MANDATE** Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Bernard MICHEL

